

Comment s'affilier à l'USEP ?

Pour les écoles affiliées en 2018 – 2019

1 – connectez vous au site webaffiligue à l'aide de vos identifiants et mot de passe de l'année passée (pour les écoles ayant perdu leurs identifiants, nous les demander à affiliation@lde87.fr)

2 – cliquer sur :

démarrer votre demande d'affiliation

demander votre affiliation 2019/2020

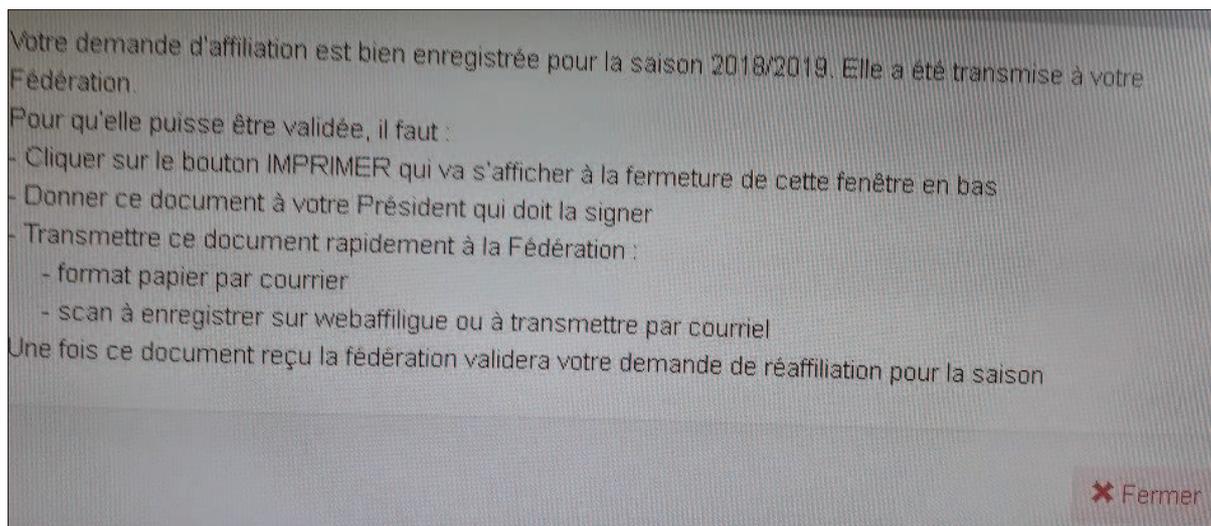
Modifier si besoin les onglets ou personnes enregistrées.

Attention : vérifier l'adresse mail du correspondant (c'est sur cette adresse que seront envoyées les différentes informations liées à l'affiliation)

enregistrer votre demande de réaffiliation pour 2019/2020

confirmer

Le message suivant apparaît :



Vous devez alors imprimer votre demande et la signer pour finaliser l'opération :

Aller tout en bas de la page, cliquer sur [imprimer](#) avant de [fermer le document](#)

Apparaît alors [transmettre le document de demande d'affiliation 2019/2020](#)

Vous devez alors **envoyer la demande signée** soit :

- par courrier à USEP, 22 rue du Lieutenant Meynieux 87000 Limoges

- par mail à affiliation@lde87.fr

- en la déposant dans votre espace sur webaffiligue

Dès réception nous validerons votre demande.

Un mail de confirmation de votre affiliation sera envoyé à l'adresse mail du correspondant.

Vous pourrez alors enregistrer les élèves que vous souhaitez licencier.

Attention : - Vous ne pouvez pas prendre de licences tant que vous n'avez pas reçu votre mail de validation.

- Vous ne recevrez pas de facture tant que vous n'avez pas pris de licences.

Pour les écoles non affiliées en 2018 - 2019

Nous contacter par mail à affiliation@lde87.fr ou au 05 55 03 36 00 afin que nous vous fassions parvenir un dossier d'affiliation.

Comment prendre des licences ?

Avant tout, il faut que votre affiliation ait été validée.

Pour les élèves déjà licenciés en 2018 – 2019 :

Dans le menu à gauche

La liste des licenciés 2018/2019 apparaît : cliquer sur les enfants que vous souhaitez licencier.

Pour les élèves non licenciés en 2018 – 2019 :

Ajout des enfants un par un :

Dans le menu à gauche

Remplir les champs demandés

ou

Ajout des enfants par liste :

Dans le menu à gauche

Choisir à l'aide du menu déroulant le niveau de classe dans lequel les enfants seront enregistrés (section)

Choisir dans votre ordinateur le fichier à intégrer :

Il vous faut préparer un fichier csv, xls ou xlsxn (tableau excell, base élève) comprenant les informations suivantes :

NOM, PRENOM, Date de naissance, Sexe, Classe (bien garder les entêtes écrits, il ne doit pas y avoir plus que ces 5 colonnes, il ne doit pas y avoir de ligne vide dans votre fichier).

Choisir en utilisant les menus déroulants.

Suite à cela, une facture sera éditée et vous sera envoyée.

NB : A tout moment de l'année vous pouvez vous connecter et rajouter des licenciés.

Tarifs 2019 – 2020

Pour l'année scolaire 2019-2020, le comité directeur a pris la décision de ne pas augmenter les différents tarifs de licences.

Comme pour toute association, il ne peut y avoir d'affiliation sans membres au sein de l'association.

Pour le règlement, une facture vous sera adressée une fois votre première saisie de licences effectuée.

Affiliation école	Licence animateur (adulte)	Licence élémentaire	Licence maternelle
36€	18,50€	5.25€	4.60€

Règles de participation

1 enfant = 1 licence

- pour participer à une rencontre Temps Scolaire, **tous les élèves doivent être licenciés**
- pour participer à une rencontre Hors Temps Scolaire, **tous les élèves doivent être licenciés**
- pour les rencontres Hors Temps Scolaire, l'ensemble des déplacements sera pris en charge par l'USEP
- avant de participer à une rencontre, assurez-vous d'être à jour dans votre affiliation et prise de licence pour **l'ensemble des enfants participants**.

- pour bénéficier du prêt de matériel, l'école doit être affiliée
- pour bénéficier d'intervenants extérieurs, l'école doit être affiliée
- pour bénéficier d'une aide à la mise en place de projets, l'école doit être affiliée